



**COUR D'APPEL DE VERSAILLES
SECRETARIAT DE LA PREMIÈRE PRÉSIDENCE**

ORDONNANCE MODIFICATIVE
**fixant la répartition des magistrats du siège dans les chambres
de la cour d'appel de Versailles**

**SERVICE ALLÉGÉ
du 20 décembre 2025 au 4 janvier 2026 inclus**

Ord. N°**478**/2025

Nous, Jean-François BEYNEL, Premier président de la cour d'appel de Versailles ;

Vu l'article R312-5 du code de l'organisation judiciaire et l'article 511 du code de procédure pénale et les articles, L12-1 et L221-3 du code de la justice pénale des mineurs ;

Vu l'ordonnance n°254/2025 fixant la répartition des magistrats du siège dans les chambres et services de la cour d'appel de Versailles en date du 16 juillet 2025, modifiée par l'ordonnance n°270/2025 du 30 juillet 2025 ;

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale des magistrats du siège en date du 9 décembre 2025 ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier ladite ordonnance afin d'organiser le service allégé pour la période du 20 décembre 2025 au 4 janvier 2026 ;

Vu les nécessités de service ;

FIXONS ainsi qu'il suit la répartition dans les chambres et services de la cour, des présidents de chambre et conseillers qui la composent ;

DISONS, en application de l'article R.312-3 du code de l'organisation judiciaire, qu'en cas d'absence ou d'empêchement d'un magistrat, il sera remplacé pour exercer les fonctions précisées à la présente ordonnance, y compris celles exercées par délégation du président, par tout magistrat du siège de la cour d'appel chargé ou non d'un service spécialisé ;

1- SUPPLEANCE GENERALE ET DELEGATIONS DU PREMIER PRESIDENT

Du lundi 22 au vendredi 26 décembre 2025 : Monsieur Philippe JAVELAS, président de chambre

Du lundi 29 décembre 2025 au vendredi 2 janvier 2026 : Madame Aurélie PRACHE, présidente de chambre

2- REFERES ET REQUETES DU PREMIER PRESIDENT

Mardi 23 décembre 2025 - 9 heures 30 – Monsieur Philippe JAVELAS, président de chambre

Mardi 30 décembre 2025 - 9 heures 30 – Madame Aurélie PRACHE, présidente de chambre

3- CHAMBRE MIXTE (civile, sociale et commerciale)

Mardi 23 décembre 2025 - 14 heures – Monsieur Philippe JAVELAS, président de chambre, Madame Gwenaëlle COUGARD, conseillère et Monsieur Laurent BABY, conseiller

Mardi 30 décembre 2025 - 14 heures – Madame Aurélie PRACHE, présidente de chambre, Madame Marie-Bérangère DOLBEAU-MAZZOUZ et Madame Nathalie GAUTRON-AUDIC, conseillères

4- MISE EN ETAT-INCIDENTS

Mardi 23 décembre 2025 - 14 heures - (en tant que de besoin) : Madame Gwenaëlle COUGARD, conseillère

Mardi 30 décembre 2025 - 14 heures - (en tant que de besoin) : Madame Marie-Bérangère DOLBEAU-MAZZOUZ, conseillère

5- CHAMBRE DES APPELS CORRECTIONNELS ET CHAMBRE SPECIALE DES MINEURS

Mardi 23 décembre 2025 - 14 heures – Madame Pascale HUMBERT-MASSA, présidente de chambre, Monsieur Olivier CLERC et Madame Laurence JOULIN, conseillers

Mardi 30 décembre 2025 - 14 heures – Monsieur Patrice BRESCIANI, président de chambre, Madame Anne DUVAL et Madame Florence MICHON, conseillères

Vu l'article D49-8 du code de procédure pénale,

Désignons les présidents de chambre et conseillers ci-dessus nommés, pour présider et composer la chambre de l'application des peines de la cour d'appel,

Vu l'article 547 du code procédure pénale,

Désignons les présidents de chambre ci-dessus nommés pour statuer sur les appels des jugements de police,

Vu l'article 712-12 du code de procédure pénale,

Désignons les présidents de chambre et conseillers ci-dessous nommés pour statuer sur les appels des ordonnances mentionnées aux articles 712-5 et 712-8 du code de procédure pénale :

Du lundi 22 au vendredi 26 décembre 2025 : Madame Laurence JOULIN, conseillère

Du lundi 29 décembre 2025 au vendredi 2 janvier 2026 : Madame Florence MICHON, conseillère

6- REFERES LIBERTE article 187-1 du code de procédure pénale

Du lundi 22 au vendredi 26 décembre 2025 : Monsieur Olivier CLERC, conseiller

Du lundi 29 décembre 2025 au vendredi 2 janvier 2026 : Madame Anne DUVAL, conseillère

7- REFERES DETENTION article 187-3 du code de procédure pénale

Du lundi 22 au vendredi 26 décembre 2025 : Monsieur Olivier CLERC, conseiller

Du lundi 29 décembre 2025 au vendredi 2 janvier 2026 : Madame Anne DUVAL, conseillère

8- CHAMBRE DE L'INSTRUCTION

Lundi 22 décembre 2025 - 9 heures – Madame Florence GADY, conseillère faisant fonction de présidente d'audience, Madame Lorraine DIGOT et Monsieur Ronan GUERLOT, assesseurs

Vendredi 26 décembre 2025 - 9 heures – Madame Catherine GONZALEZ, présidente d'audience, Madame Lorraine DIGOT et Monsieur Ronan GUERLOT, assesseurs

Lundi 29 décembre 2025 - 9 heures – Monsieur Pascal LACORD, président d'audience, Madame Pauline DE ROCQUIGNY et M. Guillaume BOBET, assesseurs

Vendredi 2 janvier 2026 - 9 heures – Madame Chloé DELALLE, vice-présidente placée faisant fonction de présidente d'audience, Madame Pauline DE ROCQUIGNY et M. Guillaume BOBET, assesseurs

Les magistrats désignés présidents d'audience sont également désignés pour assurer les pouvoirs propres du président de la chambre de l'instruction en application des dispositions des articles 170-1 et 219 et suivants du code de procédure pénale.

9- HOSPITALISATION SANS CONSENTEMENT

-sur le traitement de l'appel au fond

Mercredi 24 décembre 2025 - 9 heures 30

Madame Agnès PACCIONI, vice-présidente placée

Vendredi 26 décembre 2025 – 9 heures 30

Madame Fabienne PAGES, présidente de chambre

Mercredi 31 décembre 2025 - 9 heures 30

Madame Karine GONNET, présidente de chambre

Vendredi 2 janvier 2026 – 9 heures 30

Madame Pauline DURIGON, conseillère

-sur le traitement de la demande d'effet suspensif

Les magistrats désignés par le tableau permanences annexé à la présente ordonnance.

Les magistrats désignés par le tableau permanences sont également amenés à assurer le traitement des appels au fond lorsque leur examen ne peut être différé à une audience du mercredi et du vendredi.

En cas d'empêchement d'un magistrat désigné en qualité de titulaire ou si celui-ci a déjà eu à connaître de la situation de l'intéressé, il sera fait appel au suppléant, à défaut à tout magistrat du siège de la cour.

10- RECONDUITES A LA FRONTIERE-MAE - EXTRADITIONS

Dans les fonctions spécialement attribuées au premier président par les articles L 552-9 et L 552-10 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, articles 695-28, 696-11, 696-23 du code de procédure pénale :

- Les magistrats désignés par le tableau permanences annexé à la présente ordonnance.
- En cas d'empêchement d'un magistrat désigné en qualité de titulaire ou si celui-ci a déjà eu à connaître de la situation de l'étranger, il sera fait appel au suppléant, à défaut à tout magistrat du siège de la cour.

11- AUTRES DISPOSITIONS

a) Articles L12-1 et L221-3 du code de la justice pénale des mineurs, article L 312-6 du code de l'organisation judiciaire

Magistrats désignés en qualité de magistrat délégué à la protection de l'enfance

Du lundi 22 au vendredi 26 décembre 2025

Monsieur Olivier CLERC, conseiller

Madame Lorraine DIGOT, conseillère

Du lundi 29 décembre 2025 au vendredi 2 janvier 2026

Madame Anne DUVAL, conseillère

Madame Pauline DE ROCQUIGNY, conseillère

b) Magistrats suppléants

CIVIL

Du lundi 22 au vendredi 26 décembre 2025

Monsieur Hervé HENRION, conseiller chargé du secrétariat général

Madame Nathalie GAUTRON-AUDIC, conseillère

Du lundi 29 décembre 2025 au vendredi 2 janvier 2026

Madame Isabelle CHESNOT, présidente de chambre

Monsieur François NIVET, conseiller

PÉNAL

Du lundi 22 au vendredi 26 décembre 2025

Monsieur Luc SALEN, président de chambre

Madame Marietta CHAUMET, vice-présidente placée

Du lundi 29 décembre 2025 au vendredi 2 janvier 2026

Madame Sylvie BORREL, conseillère

Madame Charlotte MASQUART, conseillère

CHAMBRE DE L'INSTRUCTION

Lundi 22 décembre 2025 – Madame Catherine GONZALEZ, présidente d'audience et Madame Tiphaine PETIT, assesseure

Vendredi 26 décembre 2025 – Madame Florence GADY, conseillère faisant fonction de présidente d'audience et Madame Tiphaine PETIT, assesseure

Lundi 29 décembre 2025 – Madame Chloé DELALLE, vice-présidente placée faisant fonction de présidente d'audience et Madame Nathalie GAUTIER, assesseure

Vendredi 2 janvier 2026 – Monsieur Pascal LACORD, président d'audience et Madame Nathalie GAUTIER, assesseure

HOSPITALISATION SOUS CONTRAINTE - sur le traitement de l'appel au fond

Mercredi 24 et vendredi 26 décembre 2025– Madame Sophie MACÉ, présidente de chambre

Mercredi 31 décembre 2025 et vendredi 2 janvier 2026– Madame Marie-Bénédicte JACQUET, conseillère

Remplacement du premier président

En cas d'absence de Monsieur le premier président, les fonctions de premier président sont assurées par le premier président de chambre le plus ancien et, à défaut, par le président de chambre le plus ancien.

Fait à Versailles, le 18 DEC. 2025
Le Premier président

Signé
électroniquement :
Jean-François BEYNEL L012670€

